Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La Barre de Monts

DOCUMENT À CONSERVER

“ Chers concitoyens,

Le Département de la Vendée et la commune de La Barre de Monts ont connu en décembre 1999 et février 2010 des aléas climatiques d'une rare violence. Si aucune victime n'a été à déplorer sur la commune, il est aujourd'hui indispensable de faire preuve de prudence et d'améliorer la sécurité de tous.
À cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée, ainsi que sur les consignes de sécurité devant être mises en œuvre et les bons réflexes à tenir en cas d'alerte et de danger.

La commune de LA BARRE DE MONTS est concernée par cinq risques majeurs :
- Les tempêtes et orages (niveaux d'alerte « orange » et « rouge »),
- Les inondations (terrestres et maritimes) et submersions marines,
- Les feux de forêt,
- Les séismes,
- Les risques technologiques.

Ce document, dont les objectifs principaux sont de faire partager une culture du risque, responsabiliser chaque citoyen et réduire notre vulnérabilité, doit être lu avec attention et conservé précieusement dans un endroit facilement accessible.
La sécurité est l'affaire de tous. ”

Christian SANGAN
Maire de La Barre de Monts

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :

Les risques naturels
Risques littoraux (érosion côtière, inondation maritime), inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt.

Les risques technologiques
D'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels et les risques de transport de matières dangereuses (par routes) ou les accidents liés à l'emploi de produits chimiques.
Deux critères caractérisent ces risques :

- Une faible fréquence
L'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

- Une énorme gravité
Nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.

Sommaire

3 TEMPÊTE - ORAGE

4 INONDATION - SUBMERSION

5 FEU DE FORÊT

6 SÉISME

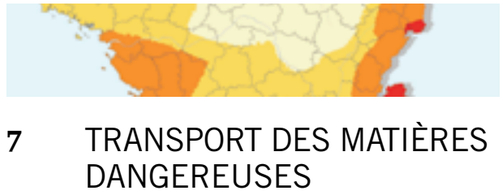

7 TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

8 INFOS PRATIQUES

Cadre réglementaire

L'article L125-2 du code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
Les articles R 125-9 à R 125-14 du code de l'Environnement décrivent le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès la population, par application de l'article L. 125-2.

Document édité par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts - Directeur de la publication : André RICOLLEAU
Crédits Photos : Océan-Marais de Monts
Communauté de Communes Océan-Marais de Monts : 46, place de la Paix – BP 721- 85167 Saint Jean de Monts.
Tel : 02 51 58 07 89 - fax : 02 51 59 66 13 - E-mail : info@omdm.fr - Site Internet : www.oceanmaraisdemonts.fr

TEMPÊTE - ORAGE

Avant

- Écoutez les messages météo.
- Mettez à l'abri les objets susceptibles de se transfomer en projectiles (matériaux, jeux et meubles de jardin...).
- Limitez vos déplacements, éloignez-vous des lieux à risque.
- Rentrez les animaux.

Pendant

- Fermez portes et fenêtres.
- Prohibez tout comportement à risque (travaux en hauteur).
- Ne vous déplacez à pied ou en véhicule qu'en cas de nécessité absolue et évitez le bord de mer.
- Débranchez les appareils électriques et les téléviseurs.

Après

- Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Signalez les dangers consécutifs à la tempête (chute ou risque de chute d'arbres, de câbles, d'objets, de bâtiments...).
- Ne prenez pas de risques inconsidérés (réparation de toiture...).
- Limitez vos appels téléphoniques (risque de réseaux saturés ou endommagés).

LES BONS RÉFLEXES

Mettez-vous à l'abri

Fermez les portes et fenêtres

Écoutez les messages d'alerte

Coupez le gaz et l'électricité

Limitez vos appels téléphoniques

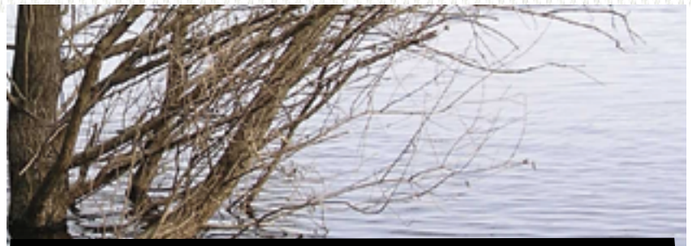

INONDATION - SUBMERSION

Le risque de submersion marine, due à des conditions météorologiques extrêmes (vents violents, houle, fort coefficient de marée...), se caractérise par une inondation temporaire de la zone côtière et notamment des terrains situés en-dessous du niveau des plus hautes mers. Sur la commune de La Barre de Monts, elle peut être due à la rupture de digues ou d'ouvrages de protection ou à leur franchissement exceptionnel par des «paquets de mer ». L'inondation terrestre est une submersion rapide ou lente d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle peut se traduire par : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, des pluies torrentielles ou un ruissellement en secteur urbain.

Avant

-Tenez-vous informé des risques (montée des eaux) et suivez les consignes des autorités.
- Mettez hors d'eau les meubles et objets précieux.
- Bouchez les ouvertures basses du domicile.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Laissez vos enfants en sécurité à l'école.
- Ne téléphonez qu'en cas de danger vital.

Pendant

- Restez informé de l'évolution de la situation.
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage.

Après

- Apportez une première aide aux voisins (pensez aux personnes âgées et à mobilité réduite).
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après avis d'un professionnel et chauffez dès que possible.
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur.

LES BONS RÉFLEXES

Fermez les portes et fenêtres et bouchez les ouvertures basses

Coupez le gaz et l'électricité

Gagnez un point haut

Écoutez les messages d'alerte

Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

FEU DE FORÊT

Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt. L'Office National des Forêts gère l'entretien, l'aménagement et la signalisation de la forêt domaniale du Pays de Monts. L'ONF et la commune assurent une surveillance régulière, renforcée en période à risque.

Avant

- Ayez une attitude responsable : n'allumez jamais un feu en forêt, ne fumez pas, ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie (déchets, papiers, produits inflammables).
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Débroussaillez les abords de votre habitation.

Pendant

LE FEU SE DÉCLARE

- Donnez l'alerte aux services de secours (18 ou 112).
- Attaquez les flammes à leur base en utilisant de l'eau ou à défaut, piétinez-le feu, battez-le avec une branche ou étouffez-le avec un vêtement ou du sable.
- Si vous essayez d'éteindre le feu, protégez-vous.

LE FEU APPROCHE

- Éloignez-vous dans la direction opposée, dos au vent, recherchez un écran (rocher, mur...).
- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide.

SI LE FEU MENACE VOTRE HABITATION : CONFINEZ-VOUS

- Fermez volets, portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures avec des linges humides.
- Arrêtez les ventilations mécaniques.
- Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités.

L'arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM du 26 novembre 2012 réglemente l'usage du feu sur le Département de la Vendée.

LES BONS RÉFLEXES

N'allumez pas de feu de forêt

Prévenez les Pompiers

Mettez-vous à l'abri

Fermez les portes et fenêtres

Écoutez les messages d'alerte

SÉISME

La terre peut trembler à La Barre de Monts qui est en zone de sismicité 3 (modérée).

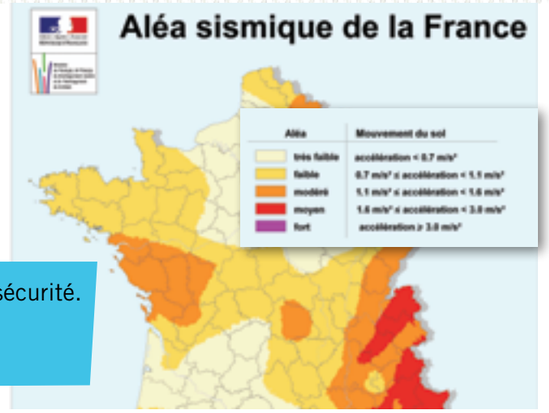

Avant

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sécurité.
- Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et meubles lourds.

Pendant la 1re secousse

- **À L'INTÉRIEUR :** Ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres.
- **À L'EXTÉRIEUR** : Ne restez pas sous des fils électriques et éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres...).
- **EN VOITURE** : Arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.
- **DANS TOUS LES CAS** : Protégez-vous la tête avec les bras et n'allumez pas de flamme.

Après la 1re secousse

- Évacuez le plus rapidement possible les bâtiments. Attention, il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de flamme et ne fumez pas. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et prévenez les autorités.
- Prenez vos papiers personnels, vos médicaments indispensables.
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne pénétrez jamais dans une maison endommagée.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (ils sont pris en charge).
- Évitez les zones côtières.
- Si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Écoutez la radio.

LES BONS RÉFLEXES

1re secousse : Mettez-vous à l'abri

2e secousse : Évacuez les bâtiments

Coupez le gaz et l'électricité

Écoutez les messages d'alerte

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Un accident de transport de matières dangereuses (risque TMD) peut créer une explosion, un incendie ou un dégagement de nuage toxique.

Avant

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : répérez les signalisations apposées sur les camions.

Témoin d'un accident

- Donnez l'alerte aux services de secours (112 ou 18).
- Protéger la zone pour éviter un « sur-accident » : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité.
- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (cigarette, moteur...)

Fuite de produit, nuage toxique

- Ne touchez pas le produit. En cas de contact, lavez-vous et changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche.
- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.
- Respectez les consignes de sécurité diffusées par les services de secours.
- Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations.

LES BONS RÉFLEXES

Enfermez-vous dans un local clos

Calfeutrez les fenêtres et aération

Écoutez les messages d'alerte

Ne fumez pas

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Kit pratique à domicile

Lorsque le risque se manifeste, il est trop tard pour se procurer ces équipements. Alors, pour ne pas être pris au dépourvu, équipez-vous dès maintenant et rassemblez les éléments suivants dans un sac à dos :

- Radio portable (avec piles)
- Lampe de poche
- Eau potable
- Copie de la carte d'identité
- Matériels de confinement (ruban adhésif large, serpillières, chiffons, etc. permettant d'obturer ouvertures et aérations)
- Médicaments habituels et d'urgence
- Couvertures
- Vêtements de rechange

Contacts utiles

MAIRIE **02 51 33 30 33**

SAPEURS-POMPIERS **18**
(à partir d'un portable : **112**)

GENDARMERIE **17**

SAMU **15**

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE
02 51 36 70 85

MÉTÉO-FRANCE (prévisions Vendée)
05 67 22 95 00
http://france.meteofrance.com

MÉTÉO-CONSULT **32 01**

Moyens d'alerte municipale

Afin de s'assurer que la population est informée de la survenue d'un risque majeur, la commune de La Barre de Monts est dotée de plusieurs moyens d'alerte.

- Information du risque et messages d'alerte sur les panneaux lumineux d'information et le site Internet de la Ville (www.labarredemonts.fr).
- La circulation d'un véhicule municipal sonorisé, indiquant les mesures à suivre. Dans le cas où un risque nécessite une évacuation de la population, des lieux de vie sécurisés sont prévus à cet effet.

Dans tous les cas :
- Mettez-vous à l'abri
- Écoutez la radio
- Respectez les consignes de sécurité indiquées aux pages précédentes

RADIOS - diffusion alertes et informations :
Alouette 90.3 MHz - France Bleu Loire Océan 101.6 MHz - NOV FM 93.1 MHz - RCF Vendée 88 MHz